



# ROUMOULES

Alpes de Haute Provence



**I  
N  
V  
I  
T  
A  
T  
I  
O  
N**



Gilles MEGIS,  
Maire de Roumoules  
et  
le Conseil Municipal  
vous invitent

*le samedi 11 janvier 2014  
à 18 h 30*

à la Salle Polyvalente  
pour vous présenter  
leurs vœux

et prendre le verre de l'amitié.



**MEILLEURS  
VŒUX  
POUR 2014**



## **SOMMAIRE**

### **LA VIE MUNICIPALE**

**(page 1)**

- **Séances du Conseil Municipal**
- **Quelques dates**
- **État civil**
- **Baptême civil**

### **TRAVAUX**

**(page 5)**

### **L'ACTIVITE COMMUNALE**

**(page 6)**

- **Bibliothèque**
- **Halloween**
- **Bienvenue aux nouvelles entreprises**
- **Cérémonie du 11 novembre**
- **Commission aide et action sociale**

### **TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES**

**(page 11)**

- **Nouvelles du Parc du Verdon**
- **MODEF**

### **ANIMATIONS**

**(page 13)**

- **Calendrier**
- **La vie associative**

### **PATRIMOINE**

**(page 18)**

- **Quelques lignes d'histoire**
- **Traditions de Noël**

### **A VOS FOURNEAUX**

**(page 22)**

### **BOTANIQUE**

**(page 24)**

- **Le Houx**

### **INFOS PRATIQUES**

**(page 25)**





# Ce que j'en pense...

**Mesdames et Messieurs, chers habitants de Roumoules,**

Nous voilà arrivés en fin d'année, 2013 se termine et 2014 « pointe son nez ». Malgré quelques hivers précédents qui ont renoué avec le froid et des chutes de neige, nous devons nous rappeler que la Nature, malgré le dérèglement climatique, peut reprendre ses droits et nous oblige à rester vigilants et à garder les bonnes vieilles habitudes de bon sens et de responsabilité.

« Les années se suivent mais ne se ressemblent pas » comme le dit le dicton. Toutefois une constante demeure et s'accroît, la crise économique et ses conséquences sur la vie de chacun d'entre nous. L'accroissement du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation des prélèvements, la précarité, la détresse et la souffrance sont de plus en plus ressenties par grand nombre de nos concitoyens. Ce sont malheureusement des signes qui nous prouvent que notre pays s'enfonce dans la crise : crise économique, crise morale, crise d'identité, crise de confiance envers le système, dans nos capacités à pouvoir rebondir lorsque notre pays traverse des périodes très difficiles pour notre cohésion. Pourtant, dans son Histoire, notre vieille nation a connu des situations tragiques. Elle a pu faire face à ces défis, malgré les souffrances, les deuils, grâce à ses capacités d'union et de solidarité. Pensons aux générations qui ont connu les périodes sombres des deux guerres mondiales et les traces qu'elles ont laissées dans notre mémoire nationale.

Dans ce contexte, la commémoration du 11 novembre 2013, anniversaire de l'armistice de 1918, revêt un caractère particulier, elle ouvre la période du centenaire de la guerre de 1914-1918. La grande Guerre, guerre totale qui a vu disparaître 1,3 millions de nos soldats, continue à susciter un très grand intérêt auprès des familles. Chacune d'entre elles a eu un ou plusieurs de ses ancêtres mobilisés, certains ont été blessés, d'autres, malheureusement, ne sont jamais revenus, d'où l'empreinte très forte laissée par ce conflit dans notre mémoire collective.

Dans le cadre du centenaire, des milliers de manifestations seront organisées dans nos villes et villages. Notre commune avait déjà présenté en 2008 une magnifique exposition sur le thème de « Roumoules pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale ». Elle avait remporté un vif succès. Beaucoup de familles étaient parties à la recherche de souvenirs enfouis dans un tiroir, dans le grenier et nous les avaient aimablement prêtés. Une telle manifestation pourrait être à nouveau envisagée durant l'année 2014, étoffée et élargie à d'autres thèmes, en relation avec le service culture de la DLVA et les archives départementales de Digne-Bains. Dès à présent, nous sollicitons toutes les familles du village pour qu'elles prêtent des souvenirs ou des objets (photos, lettres, équipements, décorations, papiers militaires, effets militaires...) ayant appartenu à un combattant de 1914-1918.

De votre implication dépendra la qualité de cette manifestation. Je suis certain de votre collaboration et vous en remercie à l'avance.

Dans l'attente et à l'approche des fêtes de fin d'année, je vous souhaite un joyeux Noël. Je vous adresse à tous et à tous vos proches, mes meilleurs vœux de santé, prospérité, courage pour 2014. Tous mes vœux à tous les petits Roumouliens nés en 2013, aux nouveaux habitants venus chercher confort et qualité de vie dans notre village. Une pensée à tous nos disparus.



*Le Maire,*

**Gilles MEGIS**



**Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules,  
mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie**

## Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1<sup>er</sup> Adjoint, Alain BLANC

2<sup>e</sup> Adjoint, Concetta ZUNINO

3<sup>e</sup> Adjoint, Stéphane DELLERIE

Annie BARATTA

Jean BLANC

Delphine CHAILLAN

Serge CHUDZIK

Alain DEAUZE

Gérard GUILLAUMOND

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Mireille NUVOLI

Alain Patrick ROY

## Séances du Conseil Municipal

### Comptes rendus sommaires

#### Séance du 20 août 2013

**Adoption du compte rendu** de la séance du 18 juin 2013, à l'unanimité.

**DPU non exercés** : Depierre / Amilin (F165) - Succession Louet / Nuvoli (ZS 33, ZS 244 et ZS 245)

**N° 2013 - 044. Prendre la délibération** pour créer un poste appartenant au cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/10/2013. A l'unanimité.

**N° 2013 - 045 – Conventions avec ERDF** pour la ligne électrique aérienne basse tension 230-400V, déplacement d'ouvrage basse tension pour Madame INZANI Sandrina sur la parcelle communale ZC 167. Accord pour autoriser M. le Maire à signer ces conventions. A l'unanimité.

**N° 2013 - 046. Suite au passage, le 21 juin, de la randonnée cyclo sportive la Solidaire légion étrangère** organisée par le 4<sup>ème</sup> régiment étranger, accord pour verser une subvention exceptionnelle de 500€ à cette association. A l'unanimité.

**N° 2013 - 047. Devis de la Société BODET SA** : accord pour le devis de remplacement du battant et du moteur de volée de la cloche n°2 de l'église pour un montant de 2 120€ ht soit 2 535.52 € TTC. A l'unanimité.

**N° 2013 - 048. Devis de la Société BODET SA pour assurer la vérification et l'entretien de l'église** : accord pour ce devis. Prendre la délibération approuvant le contrat. A l'unanimité.

**Représentativité** à la DLVA après les élections de 2014 : accord pour application de la loi RCT du 16/10/2010 modifiée 31/12/2012.

**Appartement au-dessus de la poste, 38 Rue Grande** : Afficher la location de cet appartement disponible au 1 octobre 2013 (si les travaux sont terminés) au prix de 400 euros par mois. Justifier des ressources, caution d'un mois de loyer et caution solidaire justifiée.

**Concession cimetièrè** : la demande de Madame Evelyne Csinidis ne peut pas être accordée, conformément à la délibération du 15 avril 2002 définissant les modalités de délivrance d'une concession dans le cimetière de Roumoules.

**Information sur « l'Inventaire du Verdon »** : Invitation pour le spectacle et l'installation photographique organisée par le Parc naturel régional du Verdon, en avant-première à la salle polyvalente le 30 août 2013 à partir de 19h

#### Séance du 26 septembre 2013

**Adoption du compte rendu** de la séance du 20 août 2013, à l'unanimité.

**DPU non exercé** : CAMUS / MARTIN (ZC 18).

**N° 2013 – 049 - Mise à disposition des biens relatifs à la compétence eau et assainissement à la DLVA** : accord pour cette mise à disposition des biens immeubles et meubles, des emprunts affectés à l'exercice de la compétence eau et assainissement. Etablir un procès-verbal. Faire la délibération nécessaire. A l'unanimité.

**N° 2013 – 050 - Mise à disposition des biens relatifs à la compétence culturelle à la DLVA** : accord pour cette mise à disposition des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence culturelle. Etablir un procès-verbal.

**N° 2013 – 051 - Mise à disposition de services entre la commune et la DLVA** : accord pour cette mise à disposition des services de la commune. Etablir une convention avec critères de répartition. Faire la délibération nécessaire. A l'unanimité

**N° 2013 – 052 - Mise à disposition du local du presbytère à l'Association Verdon Solidaire** : Accord pour une mise à disposition de ce local pour une durée d'un an. L'association versera une contribution de 750 € par semestre. Elle sera réactualisée chaque année suivant les frais réels (électricité, eau...). Faire délibération autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention au 01/09/2013. A l'unanimité.



**N° 2013 – 053 - Location de l'appartement au-dessus de la poste au 38 rue Grande :** trois dossiers complets ont été déposés. Suite au tirage au sort, M. Sylvain PENNACHIA est retenu pour la location de cet appartement. Prendre la délibération nécessaire de ce bail à compter du 01/11/2013, pour un loyer fixé à 400 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. À l'unanimité.

**Demander devis pour la taille des platanes** Place de la République, Rue des Rosiers et Rue des Romarins à VALLART Bernard, IMBERT Jean Marc, ANDRÉ Tony.

**Accord pour mettre en vente le Giro broyeur** (acquis en 1999), au prix de 500€ (prix à débattre)

**Convention pâturage :** Monsieur Michel Préau arrête son activité en 2014. Sa fille Aurelie prendra sa succession au 1<sup>er</sup> juin 2014. Accord de principe pour établir cette convention de pâturage au nom d'Aurélié Préau. Faire un courrier.

**N° 2013 - 054 - Compte de gestion 2013 suite à la dissolution du budget SEA :** Approuvé. Faire Délibération à l'unanimité.

**N° 2013 - 055 - Régime indemnitaire :** lors du conseil du 25 février 2013, le Conseil municipal a donné son accord pour modifier la délibération du 18/10/2005 après avis de la CTP du Centre de Gestion. Faire la délibération nécessaire. A l'unanimité.

**Programme d'électrification 2014 :** Faire courrier au SIE pour proposer les travaux suivants : 1) extension de ligne « Chemin de St Blaise » depuis la parcelle ZD 56a jusqu'à la parcelle ZD 86 où est implanté le hangar agricole de la GAEC de St Blaise et création d'un réseau basse tension au lieu-dit « Carles Sud » (Miellerie) 2) Enfouissement réseaux électriques Route de Puimoisson, Rue des Lavandes, Rue des Romarins, Rue de la Garenne jusqu'à la Place de la Farigoule 3) Enfouissement réseaux électrique Quartier de Béard 4) Enfouissement réseaux électriques Rue de Cayoni et Rue des Remparts 5) Fils nus à divers endroits de la commune dont lieu-dit « Bouteille » vers la ferme.

**La station essence Florenzano ne peut plus nous fournir du carburant dans les conditions actuelles.** De ce fait, nous allons ouvrir un compte à Puimoisson à Cocci Market.

## **Séance du 22 octobre 2013**

**Adoption du compte rendu** de la séance du 26 septembre 2013, à l'unanimité.

**Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30** suivi de l'apéritif à la salle polyvalente. Commander une gerbe au Jardin des Allées à Riez. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.

**Apéritif de fin d'année** pour le personnel communal le vendredi 13 Décembre 2013 à 18H30.

**Vœux du Maire :** samedi 11 Janvier 2014 à 18H30.

**Repas des anciens :** dimanche 2 Mars 2014.

**Devis taille platanes :** Après étude des devis, l'entreprise Altitude Paysage est retenue pour un montant de 1 370 € HT.

**N° 2013 – 056 Accord pour supprimer l'emploi d'adjoint administratif à 35 h/semaine** vu la création d'un poste de rédacteur, celui-ci n'est plus nécessaire. Demander avis au CTP.

**N° 2013 – 057 Budget Lotissement CHAURET :** compte tenu de la vente des biens, ce budget n'a plus lieu d'exister. Faire délibération pour clôturer ce budget au 31 décembre 2013,

**N° 2013 – 058 Délibération pour virements de crédits :** Accord pour prendre la délibération à l'unanimité.

Budget Commune. Comptes 21311 125 + 1 500 €, 2135 114 - 1 500 € ; compte 673 + 2 000€, 6554 - 2 000 € ; 60225 + 1 750 €, 6067 - 1 750 € ; 61523 + 7 000, 6156 - 2 000€, 6288 - 2 000 €, 63512 - 1 000 €, 6554 - 2 000 € ; 61524 + 5 000 €, 6554 - 5 000 € ; 62878 - 4 000 €, 6574 + 4 000€.

**N° 2013- 059 Location de l'appartement 11 rue de Villeneuve RDC et 1<sup>er</sup> étage :** par délibération du 20 novembre 2008 n°4, nous avons établi un bail à Madame Marcelle BASSAC pour la location de l'appartement 1<sup>er</sup> étage et par délibération du 22 février 2012 n° 2012.007, un bail a été établi pour Madame Monique AULAGNET. Elles souhaitent payer leurs charges mensuellement. Après étude de ces charges, le montant de trente euros par mois semble élevé. Accord pour prendre la délibération nécessaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour fixer le montant mensuel des charges à vingt euros.

**N° 2013 – 060 Conventions pour la construction des réseaux HTA et BTA souterrains, implantation du poste de transformation n°2 pour desservir la Zone L'Argentière 2 :** Accord à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour ces travaux ainsi que la convention de servitude avec le FDCE 04 pour permettre l'alimentation de la Zone Artisanale L'Argentière.

**Réforme des rythmes scolaires.** l'emploi du temps sera le suivant : l'enseignement sera pratiqué du lundi au vendredi matin de 9 h à 12h et l'après-midi (sauf mercredi) de 13h30 à 15h45 ; Pause méridienne de 12h à 13h30 ; APC (activités pédagogiques complémentaires) ou TAC (Temps d'activités périscolaires) le lundi et mardi et TAC le jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

**N° 2013 – 061 Mise à disposition des biens relatifs aux compétences éclairage public à la DLVA :** accord pour cette mise à disposition des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence éclairage public : établir un procès-verbal (inventaire comptable et physique).



**N° 2013 – 062 - Mise à disposition du local du presbytère à l'Association Verdon Solidaire :** Accord pour une mise à disposition de ce local pour une durée d'un an. L'association versera une contribution de 125 € par mois. Faire délibération autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention au 01/09/2013. Annule et remplace celle du 26 septembre n°2013.052.

**N° 2013-063 – Traçage sol RD 952 :** le Conseil Général va refaire un tronçon de la RD952 situé sur la commune. Cette réfection ne comprend pas le traçage. Celui-ci est à la charge des communes. La société Midi traçage nous a fait parvenir un devis de 1 831.45€HT, relatif à la signalisation routière concernant la traversée de la Commune après réfection des enrobés.

## Séance du 26 novembre 2013

**Adoption du compte rendu** de la séance du 22 octobre 2013, à l'unanimité.

**DPU non exercé :** Joubard / Taxil (ZS 66).

**N° 2013 – 064 Modifications de la délibération et du règlement du cimetière :** Accord ces modifications, à l'unanimité :

- 1 une même personne ne peut acquérir qu'une seule concession tant que les capacités initialement acquises permettent de recevoir une inhumation. Le contrat de concession ne constitue pas un acte de vente et n'emporte pas droit de propriété, mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. Le concessionnaire n'aura aucun droit de vendre ou de rétrocéder à des tiers le terrain concédé.
- 2 pour le rachat d'une concession : La commune n'a pas à « racheter » la concession mais le titulaire, lui, peut y renoncer, au profit de la commune. Le prix de la rétrocession acceptée est calculé au prorata de la période à courir. Prix initial x nombre d'années restantes/ durée initiale. Dans le calcul du prorata du temps écoulé, toute année commencée est considérée comme écoulée.
- 3 La sépulture dans un cimetière d'une commune est due : 1° Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ; 2° Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ; 3° Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ; 4° Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Le reste du règlement reste inchangé. Faire délibération et règlement.

**N° 2013-065 Frais de déplacement et indemnités repas :** Accord pour rembourser les frais de déplacement et les indemnités forfaitaires de repas aux agents de la Commune qui se déplacent pour l'exécution du service. Ces remboursements seront basés sur les taux des barèmes en vigueur en déduisant le montant de l'éventuelle participation aux frais effectué par le CNFPT. Faire délibération, à l'unanimité.

**Projet voirie 2014 :** Monsieur Thévand vient le 02 décembre pour étude des projets.

**Mise à disposition des biens relatifs à la compétence culturelle à la DLVA :** Reporté

**Vente de lots zone artisanale Valensole à la DLVA :** reporté

**Chauffage salle polyvalente bibliothèque :** Monsieur Chiarena a changé les radiateurs de la bibliothèque pour un montant de 2 040.20 HT.

**N° 2013 – 066 Autorisations exceptionnelles d'absence :** Faire la délibération approuvant les dates proposés par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion aux collectivités, pour les absences exceptionnelles liées à certains événements familiaux accordées aux agents. A l'unanimité.

**N° 2013 - 067 Admission en non-valeur :** Accord pour la somme de 968.25 euros concernant la dette de cantine Avalue/Sanchez, Feuvrier et autres créances minimales figurant sur l'état transmis par la trésorerie. Faire délibération. A l'unanimité.

**N° 2013 – 068 Monsieur Jérôme SAPONE propose d'acquérir le girobroyeur** (qui n'est plus utilisé) pour la somme de 500 €. Il le prend en l'état, dégageant la commune de toutes responsabilités. Accord pour cette vente. Prendre la délibération nécessaire, à l'unanimité



LA POSTE

La relève du courrier  
de la boîte aux lettres  
de Roumoules se fait  
du lundi au vendredi  
à 12h



**Vous pouvez retrouver le  
bulletin municipal  
et d'autres informations sur  
la commune sur  
le site internet de la DLVA :**

<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>



## Fermeture des Bureaux

### Secrétariat Mairie

Le 26 décembre et le 2 janvier

### Agence Postale

Le 24 et le 31 décembre

### Bibliothèque Municipale

du 25 décembre au 7 janvier

Reprise le 8 janvier 2014

*Horaires*

*mercredi 15h30-18h00*

*jeudi 15h-18h*



## DATES A RETENIR

**Vœux du Maire** : 11 janvier 2014 à 18h30

**Repas des Anciens** : 2 mars 2014

**Fête de la St Joseph** : 22 au 24 mars 2014

**Commémoration du 8 Mai 1945**

## Etat Civil



### NAISSANCES

22 août 2013 Gladys, Cécilia, Andréa ODYE  
05 novembre 2013 Emy, Thaïs AGIUS  
05 novembre 2013 Thalía, Paola AGIUS  
30 novembre 2013 Arthur MOHEN  
9 décembre 2013 Laly, Maria, Brigitte MISSUD



### Décès et inhumations

01 Juillet 2013 Marie-Jeanne GUILLAUMOND épouse ZUNINO  
07 août 2013 Eduardo, Mario MONARCA  
06 octobre 2013 Simone GASQUET épouse LETAC  
23 octobre 2013 Jean-Claude BASSAC  
06 novembre 2013 Francis ZOLLI

## Baptême civil



la marraine et le parrain



**Flavio  
MALVICINO-BAGARRY**

Mercredi 28 août 2013



# TRAVAUX

## Travaux de réhabilitation de l'appartement situé au-dessus de la poste :

Ils ont commencé au mois de juillet et se sont terminés cet automne : travaux de maçonnerie, d'isolation, de menuiserie, de plomberie, d'électricité et de peinture. Ils ont été réalisés par des artisans locaux. Nous les remercions pour leur excellent travail. Cet appartement entièrement rénové vient compléter la liste des locaux communaux réhabilités. Il est loué depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

## Travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées à l'école et à la salle polyvalente :

Ils ont été réalisés courant septembre. Reprise d'un accès piétonnier (pente inférieure à 4%, ligne jaune pour personne malvoyante) à la salle et à l'école. Des aménagements ont été faits à l'intérieur de l'école : toilettes pour personnes handicapées, porte d'accès aux normes... Avec les travaux déjà effectués à la Mairie, au bureau de poste et devant l'église, tous les bâtiments communaux respectent les normes prévues par la loi pour 2015.



## La mise en place de nouveaux panneaux acoustiques à l'école:

Afin d'atténuer davantage le bruit dans les locaux, facilitant ainsi le travail des enfants et des adultes, ces panneaux ont été rajoutés cet été par les employés communaux.



## Travaux d'enrobé :

Durant le mois de novembre, le Conseil Général a refait la bande de roulement, en enrobé, de la partie de la RD 952 qui traverse notre agglomération. C'est une très bonne initiative car cette route avait été réhabilitée de part et d'autre de la traversée de la commune mais pas cette partie qui s'était fortement dégradée. Le marquage au sol a été réalisé par la commune. Désormais, même sur une voie départementale relevant du Conseil Général, la partie de celle-ci traversant une agglomération relève des pouvoirs de police du Maire pour tout ce qui concerne le Code de la Route : signalisation verticale (panneaux) et horizontale (marquage au sol)



Il ne faut pas oublier tous les **travaux réalisés au quotidien par les employés communaux** pour améliorer le quotidien de chacun. Ils ont d'ailleurs réalisés et posés deux nouveaux panneaux d'affichage devant la salle polyvalente.



## Toilette d'automne pour les platanes :



## La signalétique aux entrées du village :

Un projet réalisé grâce au concours du Parc Naturel Régional du Verdon qui consiste à adapter la signalétique aux normes en vigueur et à mieux l'insérer dans le paysage. A ce jour, nous attendons toujours la subvention demandée au Conseil Régional pour réaliser les travaux. Nous ne désespérons pas.



## Bibliothèque

la bibliothèque est ouverte  
le mercredi de 15h30 à 18h  
et  
le jeudi de 15h à 18h

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : [bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr)



Fermeture du 25 décembre au 7 janvier

Reprise le 8 janvier 2014

### Nouvel agencement du local



Bibliothèque de Roumoules  
Le 14 janvier 2014 à 14 heures  
ouverture de

## L'atelier Créatif

Un lieu d'expression de soi à travers le dialogue : écriture, dessin, Couleur et collage.  
Un lieu où la parole est possible pour risquer ses propres mots dans la confiance.

- ✓ Solliciter son imaginaire.
- ✓ Suivre des pistes d'écritures nouvelles.
- ✓ Découvrir en soi des potentialités insoupçonnées.
- ✓ Se laisser surprendre par ce qui surgit de la plume et le partager avec d'autres.
- ✓ Progresser au rythme de votre propre souffle à la recherche de votre singularité.

Fréquence de l'atelier: tous les quinze jours - (Inps)

### Inscription à la bibliothèque

De façon générale, l'atelier d'écriture se présente comme un lieu où chacun écrit en faisant appel à sa mémoire, son univers imaginaire, ses représentations individuelles, son histoire et sa culture. Tout en s'adossant à des consignes d'écritures autour d'un thème, une idée de départ, à l'appui de textes pris chez des auteurs, ou bien d'autres supports, soit tout ce qui peut suggérer des images mentales et faire fonction de déclencheurs d'écriture. Parmi les valeurs sur lesquelles repose le cadre de l'atelier d'écriture, il y a les notions d'égalité, de partage, d'échange, de tolérance et de liberté de parole, sans porter de jugement de valeur.



# L'ACTIVITE COMMUNALE

Tous les jeudis après-midi, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir, à tour de rôle, les différentes classes de l'école.



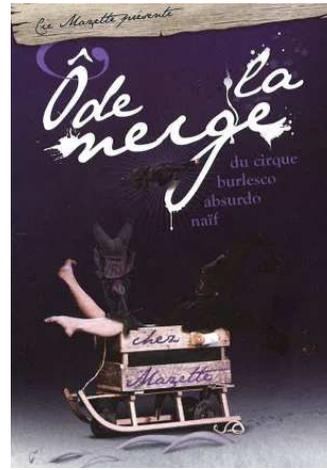
## INFORMATION



Nous vous informons que la Bibliothèque reçoit et remplace régulièrement ses ouvrages par des nouveautés des bibliothèques de Manosque et de Digne les Bains.

Vous pouvez également commander directement à la bibliothèque, un ouvrage dont vous avez un désir particulier de lecture.

Les fonds des deux bibliothèques totalisent un grand nombre de livres et de vidéos qui sont à votre disposition.

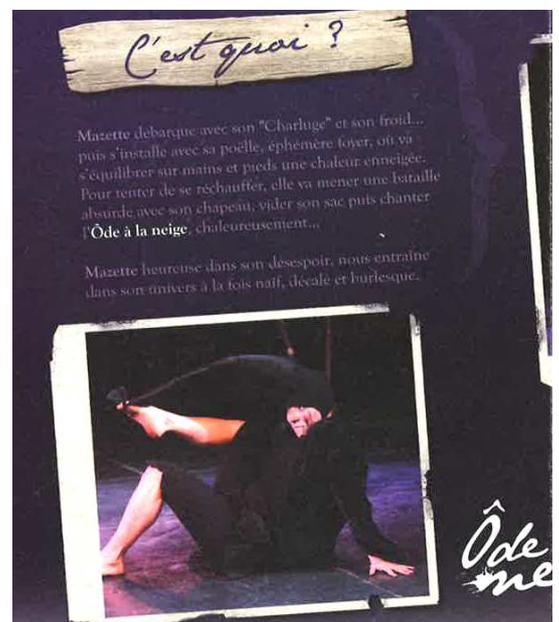


Mardi 12 novembre, toute l'école est allée voir un spectacle intitulé « **ôde à la neige** » de la compagnie « Chez Mazette », troupe professionnelle. C'était une représentation mélangeant acrobaties de cirque, musiques, moments de calme puis éclats de rire, le tout dans une langue étrange... Les élèves ont particulièrement apprécié l'utilisation de la boîte à "meuh" qui permet de créer des mots sans parler.



Avant de regagner l'école, les plus grands ont pu s'essayer à la pédale à loop (accessoire créant des rythmes à partir d'enregistrements audio). Et avec nos petits artistes, cela a donné de bons moments de rire.

Ce spectacle a été offert et financé par le service de développement culturel, Cyril et Laurent de la DLVA en coordination avec le Bruit qui Court de la Maison des Jeunes de Manosque, Anne Maldan .



# L'ACTIVITE COMMUNALE

## Les oiseaux de Louise Heugel

Le 14 novembre dernier, Louise Heugel (illustratrice jeunesse en résidence à Manosque) était présente à la bibliothèque pour proposer un atelier d'art aux élèves de l'école. Ils ont réalisé deux fresques intitulées « La couleur des oiseaux » en référence à un conte. Vous pourrez voir ces fresques à la bibliothèque dès leur retour de l'exposition de Louise Heugel qui a eu le 12 décembre à Forcalquier.



## Halloween

A la nuit tombée, les rues de notre village étaient animées par des rires et des chuchotements. Les enfants de Roumoules n'ont pas oublié la fameuse tradition d'Halloween. Déguisés avec masques, maquillage et autres accessoires plus ou moins effrayants, ils allaient, par petits groupes, accompagnés avec discrétion par des adultes, de maisons en maisons, munis de sacs pour ramasser, bonbons, chocolats et autres friandises.

Bravo aux parents et aux enfants d'avoir mis un peu de bonne humeur et de sourire dans notre village.



## Bienvenue aux nouvelles entreprises



### **CAMION PIZZA**

*Monsieur Eddy VIGOURT*

*Tous les jeudis à partir de 16h  
sur la Place de la République*

**06 62 16 51 80**

**Attention, pas de camion du 12 décembre à fin avril**



### **Laurette FONTIN**

**Ostéopathe DO**

**07 81 08 23 00**

Une nouvelle collaboratrice va rejoindre le cabinet de Christophe Gay, 11 Route des Châteaux. Elle est diplômée depuis juin 2010.

Après avoir travaillé dans les Hautes Alpes et dans la région toulousaine, puis en association avec un kiné-ostéo à Palma de Majorque en Espagne, nous sommes heureux de la voir s'installer dans notre commune.

mail : [laurettefontinosteo@gmail.com](mailto:laurettefontinosteo@gmail.com)

site internet : [www.laurettefontin.com](http://www.laurettefontin.com)



### **ALIMENTATION DES ALPES**

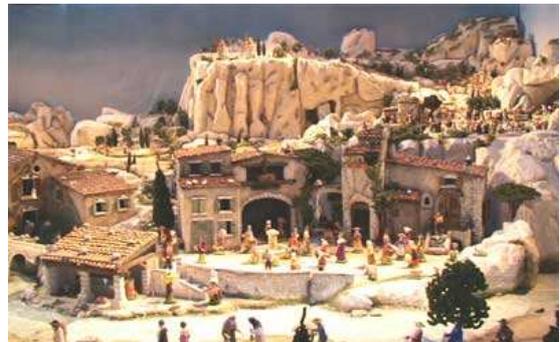
*Ouverte tous les jours de 7h à 20h  
(sauf le lundi après-midi)*

*Produits frais, produits de pays,  
pain, viennoiserie, quiche... dès 7h*

**Livraison gratuite et possibilité de commande par téléphone**

**04 92 77 87 96 / 06 58 67 58 23**

La traditionnelle crèche de Guillaume est à découvrir jusqu'à mi-janvier. Entrée libre. N'hésitez pas à venir en prendre plein les yeux



## Cérémonie du 11 novembre



Alors que se profile l'aube de cette année 2014, au cours de laquelle nous commémorerons le centenaire du déclenchement de cette tragédie qui a enflammé durant 4 ans, particulièrement l'Europe, pour atteindre le Monde, les Roumoulois se sont pressés très nombreux, en ce 11 novembre 2013, autour de leur Monument aux Morts, comme pour entamer avant l'heure, les célébrations qui ne manqueront pas de rappeler les 4 années qui vont suivre, quelles ont été les souffrances et les sacrifices consentis pour arracher la victoire de ce 11 novembre 1918. Cette reconnaissance d'intérêt portée, à ce 11 novembre 2013, a été tout particulièrement marquée par la participation des jeunes enfants de l'école, pour lesquels cette célébration aura, très certainement, marqué leurs esprits, en concrétisant dans les faits, ce qu'est l'histoire, pas si lointaine, de leur pays. C'est un magnifique renouveau.

Merci à cette jeunesse d'avoir particulièrement souligné leur engagement en nous faisant vibrer au chant d'une belle Marseillaise, dont on sait que l'apprentissage leurs a pris beaucoup de temps, mais aussi d'effort de mémoire. C'était poignant, qu'ils en soient vivement remerciés.

Cette participation plus conséquente des Roumoulois à cette cérémonie témoigne d'un renouveau d'adhésion et de reconnaissance des sacrifices qu'ont dû consentir nos aïeux pour nous laisser « la France » comme nous la voulons.

Souhaitons que les commémorations qui vont suivre en relatant les épisodes douloureux et effroyables de ces quatre années de guerre, soient l'occasion de renouveler et d'amplifier cet élan aujourd'hui. N'oublions jamais ceux qui ont fait le sacrifice suprême pour que nous puissions être libres d'être là tous ensemble. Car oublier son passé, c'est être condamné à le revivre. Cette journée fût particulièrement rayonnante, dans le ciel, mais aussi dans les cœurs. Je vous invite à la renouveler en 2014.

M. Louis Papon-Adoul

## Commission aide et action sociale

L'action d'aide aux demandeurs d'emploi de la commune de Roumoules et des communes avoisinantes reprendra à compter du 7 janvier 2014.

Les personnes qui le souhaitent, pourront participer à une **réunion d'information collective** qui se tiendra à la :

**Mairie de Roumoules le 7 janvier 2014 à 9h30**

L'objectif de cette action est de permettre à des personnes volontaires d'améliorer leur technique de recherche d'emploi : CV / Lettre de motivation / candidatures spontanées / formations....

Cette action sera menée par Monsieur Alain Cocuau, retraité de l'ANPE, dans le cadre de la commission sociale présidée par Madame Concetta Zunino.



## Nouvelles du Parc du Verdon

### Retour sur la première du spectacle L'Inventaire du Verdon

Après quatre semaines de résidence dans le Verdon dont une à Roumoules les trois artistes du collectif PetitPoisPrincesse ont présenté en avant-première, le vendredi 30 août, le spectacle de l'Inventaire du Verdon devant une soixantaine de personnes. Ils nous ont offert une heure de plaisir à voir (projection d'images et exposition de photos-portraits d'habitants) et à entendre (lecture théâtralisée de textes, de paroles d'habitants) sur les gens d'ici et du Verdon ! Entre clichés, propos intimistes et universels, mots d'ici et authentiques, c'est tout un chacun qui peut se retrouver dans ce portrait de territoire. Leurs propos, ils ne les ont pas inventés mais puisés au fil des rencontres avec les habitants, et ont cherché à les restituer de la façon la plus juste possible.

La soirée a été organisée par le Parc naturel régional du Verdon en partenariat avec l'association l'Echo du Colostre et Verdon Solidaire. Cela a été l'occasion de déguster à la suite de la représentation les plats faits maison par les bénévoles des associations et de mieux connaître les productions locales. Encore merci pour ce succulent apéritif dînatoire. Le spectacle a continué sa route dans six autres communes jusqu'à fin octobre et a rassemblé 600 personnes. Rendez-vous début février pour la diffusion du livret (portraits photos d'habitants, paroles issues du spectacle, ...).

Et pour revivre quelques passages de la soirée, visionnez la vidéo <http://www.youtube.com/watch?v=49-MQnB-LOW>

Contact : Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon : [azorzan@parcduverdon.fr](mailto:azorzan@parcduverdon.fr)  
Collectif PetitPoisPrincesse : [petitpoisprincesse@yahoo.fr](mailto:petitpoisprincesse@yahoo.fr)



### CONSEIL ARCHITECTURAL

En 2012-2013, le Parc naturel régional du Verdon avait mis en place des permanences de conseil en architecture sur le territoire des Alpes de Haute Provence. En 2014, cette expérience est renouvelée sur l'ensemble des communes du Parc, côté Var et côté Alpes de Haute Provence.

**Vous avez un projet de maison neuve, de réhabilitation, d'agrandissement, de création d'un bâtiment d'activité, de mise en place de mobilier urbain ou encore un projet d'aménagement et vous avez besoin de conseils ?**

**Consultez, gratuitement, Sylvie Détot, l'architecte conseil du Parc, le dernier mercredi du mois, le matin à Aups (centre des ressources, 33bis avenue Clémenceau) ou à Castellane (au-dessus de l'office de tourisme), et l'après-midi à Riez (mairie) ou à Vinon (maison des services et de l'emploi, près du cinéma).**

Le Parc naturel régional du Verdon organise ces permanences de conseil en architecture durable auprès des particuliers et des communes.

L'action est portée avec le soutien de la Région PACA et de l'ADEME, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Parc.

**Les permanences en 2014 (uniquement sur rendez-vous) :**

- à Aups (8h30-12h30) et à Riez (14h-18h) les **mercredis 29 janvier, 26 mars, 28 mai, 30 juillet, 24 septembre, 26 novembre ;**

- à Castellane (9h-13h) et à Vinon (15h-19h) les **mercredis 19 février, 30 avril, 25 juin, 27 août, 29 octobre, 17 décembre.**

**Les rendez-vous et renseignements sont à prendre auprès d'Adeline Goubely, chargée de mission urbanisme et paysages au Parc naturel régional du Verdon : 04 92 74 68 00.**



Pour que le conseil soit efficace, le particulier devra se présenter avec des éléments d'information concernant son projet, son terrain : a minima le plan cadastral, le zonage, le règlement du POS/PLU de la commune et quelques photos du site. Le conseil doit être recherché au plus tôt, dès que l'idée du projet est formée. En effet, plus celui-ci est abouti et moins la marge de manœuvre est importante pour rendre le conseil opportun.

Patrick ROY

### VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE

Vous avez sans doute remarqué, en allant de Riez à Puimoisson et en arrivant sur le plateau, que le cabanon pigeonier des Coulettes, situé à droite de la route, avait retrouvé son toit. Cet édifice a fait l'objet, avec l'accord de son propriétaire, d'un chantier de restauration organisé par le Parc du Verdon, avec le soutien de l'association «Maisons paysannes de France», l'aide de « La fondation du patrimoine » et le concours d'une personne de « L'Ecole d'Avignon » agissant comme formateur.

Plusieurs actions analogues ont été menées à bien en 2013. Citons : les restaurations d'un lavoir à Quinson, de calades à Vinon et à St Julien le Montagnier, ...

Le but de ces chantiers participatifs, qui font appel à de nombreux bénévoles, est multiple : sauvegarder le bâti traditionnel mais aussi sensibiliser le public à la conservation de ce patrimoine et transmettre des savoir-faire par la mise en place de formation pour artisans et agents communaux qui en sont demandeurs.

Pour l'année 2014, le Parc vient de lancer un « appel à communes volontaires » pour renouveler cette expérience de chantiers de restauration du patrimoine.

Marjorie SALVARELLI est, au Parc naturel régional du Verdon, chargée de l'organisation de ces actions. Elle habite Roumoules.

Patrick ROY



## M.O.D.E.F

### Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (Association Féminine)

#### PROGRAMME MODEF FÉMININ 04 à ROUMOULES 2013-2014



**7 novembre** de 14h à 17h :  
intervenante Huguette Bievliet.  
**Apprendre à dessiner**, initiation au pastel.



**21 novembre**, de 14 h à 17 h avec Martine.

**Tricot dentelle** (châle) ou réalisation d'un snood (tour de cou en tricot traditionnel).



**9 et 16 janvier 2014**, de 14 h à 17 h :  
intervenante Marilyn Barazer  
**Vannerie** : 4 stagiaires par séance.  
Selon le nombre d'inscrites, il est possible de prévoir une séance supplémentaire

**Avril entre le 15 et le 24**, de 14 h à 17 h (date à définir avec l'intervenant, Dominique Molle) :

**stage phytosanitaire** : poursuite du stage de l'année précédente.

**les traitements** :

- reconnaissance des maladies et ravageurs,
- pratiques sur le terrain, conditions de réalisation.

**21 mai** de 14 h à 17 h : avec Christophe Bonnet (botaniste).

**sortie botanique** sur le secteur de Carles (entre Roumoules et Puimisson) : découverte de la flore de Haute-Provence.



**Sorties patrimoine / reliure copté** : dates à déterminer avec les intervenantes

Nos stages sont ouverts (sur inscription) et gratuits pour les adhérentes de l'association féminine du Modéf (qui ne sont pas forcément agricultrices. L'adhésion annuelle coûte 15 €). Ils durent ½ journée ou une journée complète.

Rejoignez-nous !

Contact : Martine Barbey 04 92 72 13 43

#### Stage diététique du 5 décembre

Comme chaque année, en décembre, les associations féminines du Modéf des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse, se réunissent pour confectionner et partager un repas diététique. Cette année, il se passait à Roumoules, à la salle polyvalente.



Françoise Godefroy, diététicienne, dirigeait de main de maître les cuisinières et nous a appris, entre autres, à désosser un poulet, ce qui n'est pas chose facile.

Le menu était alléchant :

- Farandole de crudités,
- Poulet désossé et farci au porc et foies de volaille,
- Risotto d'épeautre au potiron,
- Fromages de chèvre des Hautes et Basses Alpes,
- Îles flottantes et ses zézettes de Sète.



La majorité des ingrédients provenait du point de vente de Verdon solidaire, à Roumoules. Ces dames ont mangé de bon appétit, et l'atmosphère était très conviviale.



Encore merci pour ce délicieux repas, et un grand merci à la commune de Roumoules pour le prêt de ses locaux, Gérard Riggi, président du comité des fêtes, pour le prêt de matériel, et le club du Colombier pour avoir accepté de changer de salle !

À l'an prochain pour les retrouvailles dans le Vaucluse, cette fois. Rejoignez les femmes du Modéf !

Annie Robert

## CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC  
Tél. 04 92 77 98 47

## COMITÉ DES FÊTES

Président Gérard RIGGI  
Tél. 04 92 77 70 13

## LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI  
Tél. 04.92.77.87.18

## F.D.V (Forme, Détente, Vitalité)

Présidente Concetta ZUNINO  
Tél. 04 92 77 85 21

## L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04 92 77 86 15

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président Max IELLI  
Tél. 04 92 77 87 18

## IN DA MIX

Président Jérôme IELLI  
Tél. 06 75 86 36 67

## L'ECHO DU COLOSTRE

Présidente Anne-Laure VILLEDON  
Tél. 04 92 77 35 16  
echoducolostre@hotmail.com

## PLYMOUTH FAMILY SYSTEM

Président Jean-Louis PILATO  
contact : 04 92 77 79 38

## CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC  
Tél. 04 92 77 41 44 OU 06 74 78 56 78

## CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO  
Tél. 04 92 78 13 25 / 06 81 32 63 04

## LE VERDON SOLIDAIRE

Président Pierre COULOMB  
Tél : 06 76 23 25 43  
verdon.solidaire@orange.fr

## LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin  
M. PINSART et Mme LICASALE  
Tél : 06 85 57 73 22

## ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

Président Patrick CUMOND  
Tél : 06 76 28 47 32

## PAINTBALL

Président Laurent ODYE  
Tél : 06 07 32 73 51

## MOTO CLUB

# Calendrier

## COMITE DES FETES

1 février 2014 : Assemblée générale  
15 février 2014 : Soirée Saint Valentin  
22 au 24 mars 2014 : Saint Joseph  
3 mai 2014 : Soirée Muguet  
15 juin 2014 : Bœuf

## CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

22 décembre 2013 : Marché calendal  
1 février 2014 : Assemblée générale  
et  
Gâteau des rois

6 avril 2014 : Loto

22 juin 2014 : Buffet campagnard

## L'ECHO DU COLOSTRE

7 février 2014 : Vin chaud  
11 mai 2014 : Cueille la Terre

## LA COLLINETTE

29 juin 2014 : Spectacle de fin d'année

## LA RABASSE

23 Février 2014 : repas

## CINEMA DE PAYS

A partir du 10 janvier 2014  
le vendredi tous les 15 jours

## LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

19 janvier 2014 : vide grenier, vide poussette,  
vide dressing

8 février 2014 : concert

23 au 25 mai 2014 : les Festivades

## IN DA MIX

31 décembre 2013 : Réveillon



Vous pouvez retrouver le journal culturel prévisionnel des 26 communes de la DLVA à la mairie, à la poste et dans les commerces de la commune

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans ce journal, vous devrez venir retirer un document de recueil à la mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la Communauté d'Agglomération



## La vie associative

### IN DA MIX

Nouvelle association



Président : Jérôme IELLI  
06 75 86 36 67  
44 Rue de Villeneuve  
[jerome.ielli@orange.fr](mailto:jerome.ielli@orange.fr)

Pour l'animation de vos soirées, mariages, anniversaires, baptêmes..... Pensez à nous !



L'association IN DA MIX organise **le mardi 31 décembre 2013**, le réveillon à la salle des fêtes.  
Pour plus d'informations, Contactez le président ou la trésorière au 06 42 02 41 12



### VOVINAM

#### ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Après une saison 2012/2013 qui a été marquée par des résultats sportifs excellents et une participation enthousiaste aux stages et démonstrations, le club a abordé sa rentrée avec la même énergie. Ce dernier a vu son effectif encore augmenter et accueille cette année des jeunes adhérents en situation de handicap, qui se sont parfaitement intégrés au cours « seniors ». En nombre de pratiquants, il se situe parmi les 3 clubs les plus importants du département, au même titre que Manosque et Digne.

Le club poursuit son perfectionnement technique puisque les encadrants se sont déplacés au Vietnam pour un stage visant à confirmer leurs compétences. Ainsi il renforce son assise technique mais également la qualité de son enseignement en ayant une équipe formée régulièrement auprès des maîtres Vietnamiens. À leur retour, les encadrants ont fait bénéficier tous les pratiquants de leur expérience et notamment ceux qui se préparent au championnat de France de Vovinam qui va se tenir à Saint BERTHEVIN (Mayenne) les 14 et 15 décembre prochains. Le club envoie les compétiteurs disputer une médaille en technique mais aussi en combat dans les catégories : Cadet (Thilo Bonino), Junior (Antonin Traslégglise, Alexandre Hulot, Roman Coluzzi) et Sénior (Didier Sembel, Xavier Giraud). Souhaitons leur bonne chance et que tous leurs efforts soient récompensés.

Pour tout renseignement complémentaire : Horaires ou autres, contactez :

**Christian Bourjac : 06 74 78 56 78**

**Xavier Giraud : 06 81 82 00 35**

Mail : [hlvchristian@hotmail.fr](mailto:hlvchristian@hotmail.fr)



## VERDON SOLIDAIRE

Pour nous suivre : le site Internet  
<http://verdon-solidaire.fr>

### Voyage d'étude à Barjac (Gard)

Agribio 04 (groupement des agriculteurs biologiques des Alpes-de-Haute-Provence, basé à Mane [www.civampaca.org/bio04.htm](http://www.civampaca.org/bio04.htm)) avait convié 3 membres de notre association à se joindre à un voyage d'étude à Barjac, petite commune du Gard de 1500 habitants, très engagée dans le bio au côté de son maire, Édouard Chaulet, depuis le film de Jean-Paul Jaud *Nos enfants nous accuseront*. ([www.barjac.fr](http://www.barjac.fr)) En novembre 2008, est sorti ce film qui raconte la courageuse initiative de cette municipalité, qui décide notamment d'introduire le bio dans la cantine scolaire du village. Après plusieurs décès d'enfants touchés par le cancer, le réalisateur brosse un portrait sans concession sur la tragédie environnementale qui guette la jeune génération: l'empoisonnement de nos campagnes par la chimie agricole (76 000 tonnes de pesticides déversées chaque année sur notre pays) et les dégâts occasionnés sur la santé publique. Le message de ce film est de ne pas seulement constater les ravages, mais trouver tout de suite les moyens d'agir. Notre délégation regroupait des techniciens du développement local, une cuisinière de restauration scolaire, une agricultrice, des parents d'élèves, et Verdon solidaire. Aucun élu n'avait malheureusement souhaité être du voyage.

Le premier jour, nous nous sommes rendus à la cuisine centrale de Manduel (village près de Nîmes) qui prépare chaque jour 400 repas bio et / ou locaux pour 4 écoles, un centre de loisirs, et une maison de retraite. Nous y avons rencontré son gestionnaire, le Civam bio Gard et l'association Un + bio (qui accompagnent les collectivités). Après le déjeuner au restaurant bio La table de Cana à Nîmes (buffet excellent et pas cher), visite de l'exploitation de Christian et Carole Avignon, à Salavas (en Ardèche, département voisin, [www.lechampdelariviere.fr](http://www.lechampdelariviere.fr)) qui sont maraîchers bio, et ont un verger où vivent en liberté 400 poules pondeuses. Ils vendent leur production sur les marchés, et approvisionnent les cantines scolaires de Barjac et Lagorce, des épiceries et des restaurants.

Nous avons gagné notre hébergement à Barjac : Le mas de Rivet, hôtel bio du réseau Clé verte. Confort, calme, paix, et repas gastronomiques ! 2<sup>e</sup> jour : nous avons rencontré Aline Guyon, diététicienne, adjointe au maire de Barjac, en charge de la restauration collective (elle a participé activement au film *NENA*), et la directrice de l'école qui nous ont parlé du film, de la cantine...

Puis rencontre avec Édouard Chaulet, maire et conseiller général du Gard, très engagé contre la « néfaste-food ». Son canton est particulièrement touché par l'agriculture et l'élevage intensifs.

En 2013, les repas bio reviennent à un peu plus de 7 €, et sont facturés 2,50 € à la famille, ce qui prouve l'engagement très fort de la municipalité en faveur d'un repas sain pour chaque enfant, malgré son prix plus élevé et la complexité des approvisionnements.



Puis nous sommes allés visiter la Grange des prés, achetée par Terre de liens : 120 ha de terre (que lorgnaient de gros agriculteurs voisins) et 2000 m<sup>2</sup> de bâtiments (qu'ils auraient vendus à de riches étrangers...) qui datent du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces terres appartenaient aux seigneurs de Barjac jusqu'à la Révolution, elles approvisionnaient la table du château. Maintenant Terre de liens a installé 4 jeunes agriculteurs qui approvisionnent la restauration scolaire de Barjac, et les marchés locaux : un paysan-boulangier, et 3 éleveurs : porcs, poules et bovins. Ces élevages sont extensifs et bio. [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org) <http://www.terredeliens.org/la-grange-des-pres>. Ces jeunes agriculteurs sont aidés pour le démarrage de leur activité par la couveuse agricole Coups d'Pousses que nous avons aussi rencontrée. [www.biogard.fr](http://www.biogard.fr). Il y avait l'inauguration de la Step (station d'épuration des eaux usées) de la Grange des prés, filtrée par bambous épurateurs : discours, visite et apéritif convivial avec les produits de la ferme. Nous avons poursuivi par un déjeuner à la cantine de Barjac, en présence du cuisinier. Le repas était excellent. Puis nous sommes retournés à la Grange des prés : visite de l'exploitation porcine où les cochons vivent en liberté dans leurs parcs. Nous voilà repartis pour la visite de l'exploitation bio de Didier Muffat, maraîcher et producteur de fruits. Il a une grosse exploitation puisqu'il emploie 6 ouvriers. Il a produit pour la cantine de Barjac mais les longs trajets l'ont dissuadé de continuer. Il vend sur les marchés, dans des magasins bios, et sur son exploitation. Le dernier jour, après un passage à Barjac (très grand marché où nous avons retrouvé nos agriculteurs bio), nous sommes allés déjeuner au collège d'Uzès qui cuisine environ 20 % de produits bio et où nous avons rencontré l'équipe de cuisine, le gestionnaire et le principal. Puis nous avons regagné notre département, après ce voyage instructif en pays bio !

Il nous a prouvé que la mise en place d'une restauration collective saine, ou l'installation de jeunes agriculteurs ne sont pas des utopies mais que, avec de la ténacité et la volonté de citoyens et d'élus, tout est faisable et qu'on peut faire bouger les choses sur sa commune.



**Verdon Solidaire**  
 de la terre à la table

**Ouverture :**  
 LUNDI de 17h à 20h (Été)  
 et de 16h à 19h (Hiver)

Face à la baisse de fréquentation,  
**le magasin est fermé le mardi**

VENDREDI de 17h à 20h (Été)  
 et de 16h à 19h (Hiver)

**A ROUMOULES (Derrière l'église)**

[verdon.solidaire@orange.fr](mailto:verdon.solidaire@orange.fr)

Petit rappel de produits disponibles :

Quelques légumes d'hiver, soupe de courge...

- Viande de porc et produits dérivés,
- Des poulets (mais plus d'œufs car les poules sont au repos),
- Huile d'olive, vin, sirops, pâtes au safran et diverses compositions à base de safran,
- Miel, légumes secs, pommes ...

A bientôt au magasin.



# ANIMATIONS

## CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

L'année 2013 se termine par un bilan festif et des animations de choix qui ont été approuvés par nos adhérents.

Les activités et sorties de ce 2<sup>ème</sup> semestre ont comblé de nombreux adhérents : la sortie bouillabaisse du 10 septembre au Brusca a toujours autant de succès ; le couscous du 7 novembre nous a tous régalés ainsi que le petit loto offert à tous les adhérents après le repas et la très belle journée du 12 octobre à San Rémo qui nous a permis de passer un agréable moment.

Notre loto d'automne, le 27 octobre, a rassemblé un très grand nombre de personnes tenté par les lots mis en jeu. Les membres du bureau tiennent à les remercier vivement.

Le repas de Noël du 8 décembre a clôturé l'année 2013 du club.

De nombreuses manifestations sont déjà programmées pour 2014 : le 1<sup>er</sup> février se tiendra l'assemblée générale annuelle avec galettes et gâteaux des rois offerts par le club, le 6 avril aura lieu le loto de printemps et le 15 mai, nous partagerons un grand aïoli avec un petit loto dans l'après-midi.

Nous tenons à rappeler à tous les adhérents que le club reste ouvert toute l'année tous les jeudis après-midi (y compris juillet – août) pour partager des moments de convivialité avec jeux de cartes, scrabble, ramis...avec bien sûr un petit goûter gratuit. N'hésitez pas et venez nous rejoindre.

Les membres du Bureau sont ouverts à toutes propositions d'idées, sorties ou activités, pour continuer à animer de façon festive le club le Colombier.



## LA COLLINETTE

Nous avons récolté 432€ pour le Téléthon, un grand merci à toutes les personnes qui nous soutiennent.



## ROUMOULES

### *Marché Calendal*



**DIMANCHE 22 DECEMBRE**

Renseignements G LU AUTREFOIS 06 62 79 12 78



# ANIMATIONS

## ECHO DU COLOSTRE

Comme toutes les années, le traditionnel vin chaud vous sera servi le 7 février 2014 sur la Place de la République. Venez nombreux nous retrouver pour participer à ce verre de l'amitié.

## PAINT BALL

L'équipe de Paintball EXK ROUMOULES a repris sa saison de Paintball sportif et de compétition par le championnat de Ligue PACA. La première manche de ce championnat a eu lieu à Nice, ensuite l'équipe reprendra le Championnat d'Europe en Division 3 avec la première manche à Puget sur Argens.

L'équipe Exk Paintball va ouvrir une école de Paintball afin de faire découvrir le Paintball de Compétition et de former des nouveaux joueurs à partir de février 2014. Pour tous renseignements, contacter Laurent au 06 07 32 73 51.



## ILLUMINATIONS DE NOËL

La Commune a fait en sorte d'illuminer le village pour les fêtes de fin d'année pour que les citoyens trouvent un peu de bonheur et de chaleur en voyant briller de mille couleurs les rues et places du village. Nous demandons à toutes les personnes de respecter les guirlandes et autres décorations, elles ne sont pas installées pour faire des concours de « casse-ampoules ». Nous comptons sur votre civisme pour que cela reste en état jusqu'à la fin des fêtes.

**Merci à tous pour votre compréhension.**



## LE COMITE DES FETES

### **Soirée Beaujolais nouveau (23 novembre 2013)**

Dernière animation de l'année 2013 pour le Comité des Fêtes avec cette soirée. 150 personnes ont participé à cette soirée animée par l'orchestre « si on dansait ». Nous remercions le Président, M. Gérard Riggi et toute son équipe. Qu'ils continuent à nous distraire et à animer notre joli petit village.

Merci à tous et à l'année prochaine.

L'assemblée générale se tiendra le 01 février 2014 à la salle polyvalente.

**Nous cherchons des bénévoles  
pour venir renforcer nos rangs.**



## AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel

## Proverbes de Noël :

Vent qui souffle à la sortie de la messe de minuit  
Dominera l'an qui suit.



Noël au balcon,  
Pâques au tison



## Quelques lignes d'histoire



### **BATIMENT DE LA MAIRIE** **ANCIENNE ECOLE**



Au centre du village se dresse le bâtiment de la Mairie, masse imposante de forme rectangulaire, classique. Jusqu'en 1991, date à laquelle le groupe scolaire Pierre Guillaumond est devenu opérationnel, il abritait aussi les salles de classe de l'école primaire du village. D'ailleurs, côté Rue Grande, nous pouvons toujours voir, au-dessus des entrées, des pierres gravées : « École des filles, École des garçons, Maison Commune 1891 ».



Cette date indique l'année de la construction de cet édifice, dans la plus grande tradition républicaine de l'époque. Pourtant en recherchant dans les archives municipales, on s'aperçoit que la création de ce bâtiment est assez singulière et au lieu d'être une construction directement sortie de terre, il est le fruit de démolition partielle, de réhabilitation de maisons existantes dont l'ancienne Mairie. Effectivement, jusqu'à cette date, la commune de Roumoules, possédait une maison située au-dessus de la remise voutée actuelle, également communale et qui servait à entreposer le bois et les fagots de « brondes » pour le four communal. Au rez-de-chaussée, (niveau Rue Grande), se trouvait déjà l'école des garçons (salle actuelle du Conseil Municipal) et au 1<sup>er</sup> étage (actuellement appartement) servait de Mairie. Quant à l'école des filles, elle était située dans la belle « maison rose » sise actuellement au 26 Rue de Villeneuve. Depuis 1869 et jusqu'en 1892, la commune la louait à une certaine Madame Antonia Coulomb, née Pelloquin par bail de 4 ans et au prix de 150 francs par an. La Maison commune (Mairie) de l'époque était accolée à 2 maisons appartenant aux sieurs Garcin Joseph et Julien Garcin. Cette situation était assez mal aisée d'autant que le bâtiment communal de l'époque nécessitait de grosses et coûteuses réparations. En 1889, le conseil municipal présidé par le Maire Joseph Adolphe Spariat décida de tenter l'aventure et de lancer un projet complexe et grandiose de construction d'un groupe scolaire avec l'école des garçons et des filles groupé ainsi qu'une salle de Mairie.

Un maître d'œuvre fut choisi en la personne de Monsieur Joseph Bœuf, agent voyer des ponts et chaussées, exerçant à Moustiers-Sainte-Marie et qui fut chargé de monter ce projet, le préciser, estimer ses coûts, établir les plans et surtout préparer un cahier des charges pour lancer l'adjudication des travaux. Celui-ci indiquait : « la construction projetée occupera un quadrilatère formé par l'emplacement des maisons des sieurs Joseph et Julien Garcin acquises par la commune et du bâtiment communal situé au-dessus de la remise voutée et conservée.

Des anciennes constructions, seuls les murs sains seront conservés, tous les planchers refaits ainsi que les toitures. L'entrepreneur récupérera les matériaux de démolition pour les besoins de la nouvelle construction, le surplus sera transporté dans le lit du Colostre ou du Bellet ».



L'estimation du projet s'élevait à 23 000 francs dont 1 400 francs pour les travaux, 7 200 francs pour les frais d'acquisition des maisons Garcin, 700 francs de frais d'architecte et 1 100 francs d'imprévus. Les maisons Garcin furent acquises par déclaration d'utilité publique suite à une enquête publique le 13 mai 1890 (le conseil municipal et le Préfet des Basses Alpes avaient déjà approuvé cette expropriation par délibération du 21/07/1889). L'adjudication des travaux fut ouverte le 14/12/1890, 5 entreprises locales ont répondu dont une de Roumoules, le maçon Joseph Marconéty mais l'offre la plus avantageuse fût présentée par Joseph Bœuf (homonyme de l'architecte) maçon à Moutiers-Sainte-Marie. Elle s'élevait à 12 323 francs, il fut retenu et les travaux furent lancés tout de suite, ils durèrent presque 2 ans. Entre temps, selon la volonté du Conseil Municipal précisée par délibération du 08/01/1891, les plans furent modifiés et la salle de la mairie fut aménagée entre les deux écoles (localisation actuelle). Cet immense chantier fut réceptionné en grande pompe le 26 juin 1892. Pour le financer, la commune emprunta auprès du crédit foncier de France la totalité du coût, à un taux de 4.4%, mais l'État, par le biais du Ministère de l'Instruction Publique, subventionna le projet à 100%, sous la forme d'un remboursement d'emprunt sur 30 ans à savoir 902 francs par an. Finalement, une bonne opération pour la commune et l'École de la République.



## HISTOIRE DE PIGEONNIER

Sur la commune de Roumoules, à proximité du château de Campagne, se trouve un pigeonnier de forme circulaire caractéristique en Provence.

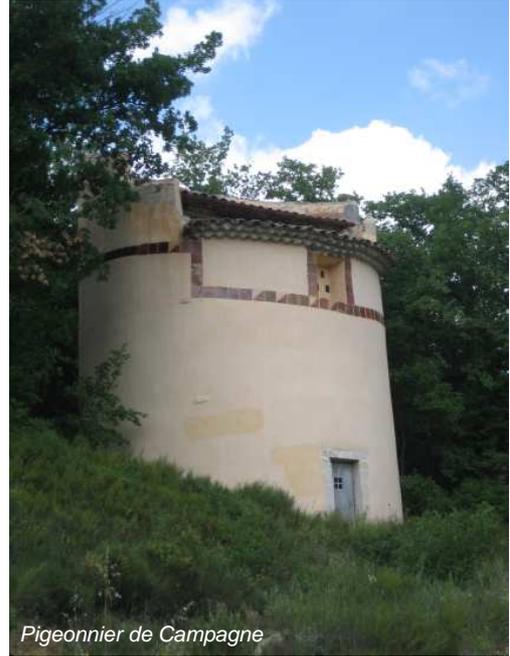
En le regardant, la curiosité pousse à nous poser des questions comme : A quoi sert la ceinture de carreaux vernissés entourant le bâtiment<sup>(1)</sup> ? ou bien : Comment l'intérieur de celui-ci est-il aménagé ? ou encore : Pourquoi le pigeon comme le cheval, la plus noble conquête de l'homme, est-il privilégié en bénéficiant d'un logement à part ?

Remarquons que l'intérêt porté par l'homme à ce volatile ne date pas d'hier. Dans la Bible, Noé, avant d'ouvrir l'arche, reconnaît que l'eau du déluge s'est retirée, grâce au retour d'une colombe portant dans son bec une feuille d'olivier fraîche. Dans le Nouveau Testament, le Saint-Esprit est représenté par une colombe. La mythologie grecque fourmille d'histoires de pigeons et de colombes telle celle de Vénus les attachant à son char pour gagner l'Olympe. Les Romains, épris de culture grecque, ont gardé la symbolique attachée à ces oiseaux mais, pragmatiques, ils les ont aussi inclus dans les menus de leurs banquets. Le consul Lucullus, célèbre pour son raffinement gastronomique, en recommande l'élevage. Les pigeons domestiques comptent de nombreuses et belles espèces aux noms évocateurs. Citons le Mondain, le Cravaté, le Romain, le Grosse-Gorge, le Culbutant, le Frappeur, le Batteur, ... Ainsi peut-on trouver une explication au traitement particulier réservé à cet animal emblématique.

De plus le pigeonnier par sa taille permet à son propriétaire d'afficher son statut social. À cet égard, celui de Brue-Auriac, dans le Var, est exemplaire. Il fut construit au XVIII<sup>e</sup> siècle par Georges Roux qui, ayant fait fortune dans le commerce maritime, acquit seigneurie et droits de justice. L'édifice est haut de 23 mètres, compte 8.100 boulins<sup>(2)</sup> et pouvait héberger jusqu'à 6.000 couples d'oiseaux. Il passe pour être le plus grand colombier d'Europe.

Au plan économique la production d'un pigeonnier ne se limitait pas à celle de chair comestible, il fallait y ajouter la fiente des oiseaux, nommée colombine, très recherchée comme engrais. Un colombier de taille moyenne, accueillant 600 pigeons, permettait de récolter 1,2 tonne de colombine par an.

Il ne faut pas croire pour autant que chacun pouvait à sa guise construire sur son fond un pigeonnier. Taille et architecture, entre autres, faisaient en France l'objet de sévères réglementations d'ailleurs variables selon les provinces et liées à la possession de droits seigneuriaux et de terres propices à la culture de céréales. Les contrevenants s'exposaient à des amendes et à devoir noircir l'intérieur de leurs constructions illégales pour les rendre inhabitables.



*Pigeonnier de Campagne*

Par exemple, il n'était possible qu'aux seuls seigneurs haut-justiciers de détenir des « pigeonniers en pied » c'est-à-dire dont les boulins étaient disposés du ras de terre jusqu'au toit<sup>(3)</sup>.

Aujourd'hui, les pigeonniers sont vides d'habitants quand ils n'ont pas disparus ou sont réduits à l'état de ruines. Seuls quelques-uns, peu nombreux, sont encore entretenus ou restaurés comme celui de Campagne. En revanche, la tradition d'une réglementation prolifique et touffue, appliquée à d'autres activités, perdue en France<sup>(4)</sup>!

**Patrick ROY**

**Nota :** (1) Cette ceinture empêche les rats et autres prédateurs, qui glissent sur les carreaux vernissés, de s'introduire par la grille d'envol à l'intérieur du pigeonnier.

(2) Boulins : petite cavité maçonnée disposée sur la paroi interne d'un pigeonnier et servant de nid.

(3) Les pigeonniers dont les boulins n'occupent que l'étage supérieur sont dits « sur piliers » ou « sur solives ».

(4) Voir à ce sujet les rapports d'élus locaux et du Conseil d'État.



*Échelle  
tournante  
autour  
de l'axe central  
et  
boulins de  
plâtre  
sur la paroi  
intérieure  
du pigeonnier  
de  
Campagne à  
Roumoules*

## Traditions de Noël

### Le Sapin de Noël

**Le sapin de Noël**, appelé aussi arbre de Noël, sapin des fêtes ou sapins des réjouissances est une décoration de Noël servant à souligner une tradition païenne christianisée par les églises chrétiennes au long du Moyen Age et généralisée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

**Les Celtes** considéraient le 24 décembre, comme le jour de la renaissance du Soleil. Ils avaient coutume d'associer un arbre à chaque mois lunaire, ils avaient dédié l'épicéa, qui était l'arbre de l'enfantement, à ce jour-là.

**Au XI<sup>e</sup> siècle**, les fidèles avaient coutume de présenter des scènes appelées Mystères (genre théâtral apparu au XV<sup>e</sup> siècle. Il se composait d'une succession de tableaux animés et dialogués écrits pour un public très large, mettant en œuvre des histoires et des légendes dont l'imagination et la croyance populaire s'étaient nourries. La passion du Christ était un de ses sujets traditionnel), dont celle du Paradis. L'arbre du Paradis était souvent symbolisé par un sapin garni de pommes rouges.

**A partir du XIV<sup>e</sup> siècle**, on accrocha une étoile au sommet de l'arbre, symbole de l'étoile de Bethléem qui guida les Rois Mages. Dès lors, il conquiert peu à peu les communes protestantes d'Allemagne du nord et les grandes villes et occupa une place de choix dans les églises des deux religions.

C'est en **1521** que le sapin ou arbre de Noël a été mentionné pour la première fois en Alsace. Il existe également des documents attestant d'une fête le 24 décembre. La décoration des maisons se fait alors non pas avec le sapin entier mais avec des branches coupées 3 jours avant Noël. L'Épicéa était répandu en Alsace, il représentait à l'origine l'arbre d'Eden dans les mystères joués la veille de Noël sur les bords du Rhin. Pour le décorer, on attachait des pommes à ses branches.

**En 1546**, on parle d'arbres de Noël, quand la ville de Sélestat en Alsace autorise à couper des arbres verts pour Noël, au cours de la nuit de la Saint Thomas, le 21 décembre. Symbole de la vierge, les roses faisaient partie de la panoplie de décoration pour parer les sapins en Alsace au XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que des pommes, des confiseries et des petits gâteaux qui ressemblaient à des hosties. Les pommes avaient également une valeur symbolique, car sur l'ancien calendrier des saints, le 24 décembre était réservé à Adam et Eve. À l'époque l'église considérait l'arbre de Noël comme une pratique païenne et franc-maçonne. Ce fût le cas jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Avant que la fête de Noël existe, il existait déjà un rite païen lors des fêtes du solstice d'hiver où on décorait un arbre, symbole de vie, avec des fruits, des fleurs et du blé.



**En 1560**, au moment de la Réforme, les protestants se refusent à représenter la Nativité par une crèche comme les catholiques, ils préfèrent développer la tradition du sapin de Noël, arbre qui symbolise le paradis d'Adam et Eve et la connaissance du bien et du mal. La tradition du sapin de Noël se répand dans les pays d'Europe protestante, en Allemagne et en Scandinavie.

**Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle**, on commence à voir les premiers sapins illuminés. Comme la cire était couteuse, on plaçait des coquilles de noix remplies d'huile à la surface de laquelle une petite mèche flottait ou des chandelles souples que l'on nouait autour des branches.

En France, l'arbre de Noël fut introduit à Versailles par Marie Leszcynska, femme de Louis XV en **1738**

C'est au **XIX<sup>e</sup> siècle**, que le sapin de Noël prend son essor. Il devient une tradition profondément enracinée en Allemagne (aussi bien dans les familles protestantes que catholiques) et il est à la même période progressivement adopté par la noblesse européenne. Cette coutume arrive en Grande Bretagne dans les années 1840. La jeune reine Victoria et son époux le roi Albert le firent apprécier dans tout le pays. Les époux mirent l'arbre avec ses lumières au centre de la fête de familiale au château de Windsor. Il fit ensuite son apparition aux États Unis à la Maison Blanche.

En **1837**, Hélène de Mecklembourg, duchesse d'Orléans fait décorer un sapin aux Tuileries. Cette tradition se généralise après la guerre de 1870 dans tout le pays. Les émigrés d'Alsace-Lorraine font largement connaître la tradition du sapin aux français car là où il y a une famille alsacienne, il y a un sapin. A la fin du siècle, tout le pays l'a adopté.



**Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle**, les sapins de Noël étaient décorés en Allemagne avec des fleurs et des fruits, notamment des pommes. En **1847** un souffleur de verre de Lauscha a eu l'idée, pour faire plaisir à ses enfants, d'imiter en verre les noisettes dorées que l'on avait coutume d'accrocher aux arbres pour Noël. Il venait alors de créer une tradition qui se répandra dans le monde entier et qui perdure toujours. Onze ans plus tard, en **1858**, une grande sécheresse priva les Vosges du Nord et la Moselle de pommes et de fruits en général, privant les sapins de Noël de ces décorations. Un artisan verrier de Meisenthal en Moselle fabriquera à son tour des boules en verre. La boule de Noël était née.



C'est à partir de **1880** que les premières décorations, avec les ampoules électriques, apparaissent aux Etats Unis. C'était relativement rare car très cher.

Les boules de Noël en verre commenceront à se répandre en France grâce à l'usine Vergo (« ver » de verrerie et « go » de Goetzenbruck) qui commença à les produire en grand nombre à **la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**. Sa production passera de 80 000 unités dans les années 1930, à 200 000 en 1950. En 1964, Vergo arrête de souffler des boules de Noël car les usines de production automatisée permettent de produire des boules beaucoup moins chères, l'entreprise déposera le bilan en 1981.



Dans le cadre de la tradition chrétienne, l'arbre de Noël ne doit pas être érigé avant la veille de Noël, c'est-à-dire le 24 décembre et doit être enlevé douze nuits après, pour l'Epiphanie, le 6 janvier.

Le sapin de Noël se caractérise aussi par les décorations qu'il porte. Celles-ci sont de plusieurs types :

- Une étoile au sommet du sapin, rappelant pour les chrétiens l'étoile de Bethléem qui guida les rois mages vers le lieu de naissance de l'enfant Jésus, que l'on célèbre le 25 décembre ; l'étoile est parfois remplacée par une pointe. Traditionnellement c'est l'enfant le plus jeune de la famille qui installe l'étoile sur le sapin ;
- Les guirlandes : simples ou lumineuses (clignotantes ou non, colorées ou blanches), de matières variables (rubans, chaînes de perles ou d'objets divers, ou encore de type « boa »...) ;
- Les boules de Noël : brillantes et de différentes couleurs ;
- D'autres suspensions de formes diverses ayant un rapport avec Noël, notamment des angelots, des Pères Noël, des miniatures d'objets en bois, des serpentins multicolores et même des bougies allumées ;
- Des « cheveux d'anges » : de longs fils blancs très fins ;
- Flocage et givrage : le sapin floqué est recouvert d'une colle ignifuge à base d'eau et de ouate de cellulose et/ou de fibres de coton (blanches, simulant la neige ou colorées) qui sont vaporisées à l'aide d'un brouillard d'eau, le sapin givré est peint et floqué légèrement ;
- Des « glaçons » : en verre, en plastique ou simples fines bandelettes d'aluminium simulant la glace présente sur l'arbre l'hiver ;
- Les cadeaux de Noël : ceux-ci ne sont pas des accessoires à proprement parler, mais on les place au pied du sapin la veille de Noël à cause de leur aspect décoratif (papier cadeau) ;



La crèche de Noël, souvent associée, n'est pas un accessoire du sapin, elle est simplement concomitante. Autant le sapin a une double origine païenne et chrétienne, autant la crèche n'a qu'une signification religieuse.



Le sapin étant devenu un objet de grande consommation pour le mois de décembre, des plantations uniquement destinées à fournir la demande sont réalisées afin de limiter les coupes dans les bois.

Le quart des sapins produit en France viennent du Morvan en Bourgogne, première région productrice. On distingue principalement deux espèces :

- l'épicéa, arbre à croissance plus rapide, il dégage un parfum de forêt et une odeur de résine mais qui perd ses aiguilles en deux semaines ; variétés : l'épicéa classique, vert ; l'épicéa Omorika dit "Pin de Serbie", bleuté très compact et aux aiguilles serrées et l'épicéa Punges, bleu, très décoratif.)
- le sapin de Nordmann, à l'odeur agréable aussi mais moins prononcée que celle de l'épicéa, et dont les aiguilles tiennent près de deux mois. De surcroît, il supporte bien les boules de Noël qui peuvent parfois peser très lourd. Ce dernier est le plus acheté par les Français aujourd'hui, il tend à monopoliser le marché du sapin de Noël en France depuis une vingtaine d'années. Plus cher que l'épicéa car il a une pousse plus lente.

D'autres espèces se développent :

- le Grandis : valeur montante des sapins de Noël. Il dégage une odeur agréable verte et citronnée, il conserve longtemps ses aiguilles. Il coûte moins cher car il a une pousse rapide. La disposition de ses branches est dense et il dispose d'une bonne répartition des aiguilles.
- le Nobilis : ce sapin est très proche du Nordmann car il conserve longtemps ses aiguilles, jusqu'à un mois. Il se caractérise par une couleur bleutée et une certaine douceur au toucher. Il dégage un parfum légèrement boisé très agréable. Si vous l'avez acheté en "motte" vous pourrez le replanter après les fêtes. Si c'est votre intention, faites attention à ne pas abîmer la pointe (la flèche) lorsque vous le manipulez.



Le sapin pectiné est parfois encore utilisé dans les régions où il pousse de façon spontanée, de même que certains pins dans le sud du pays. Depuis quelques années, on commercialise aussi le sapin noble (*Abies procera*) à l'odeur de résine marquée. En Corse, c'est l'arbousier qui prend place dans les foyers et est décoré de la même façon que le sapin traditionnel continental.



Sapin coupé : installez le sur des bûches, des rondelles ou des croisillons, coupez quelques centimètres du tronc, en biseau, afin qu'il puisse bien absorber l'eau que vous allez lui donner. Ensuite, mettez-le soit dans un sceau de sable bien humide, soit un pied en métal avec une petite réserve d'eau. Par ailleurs, vaporiser de l'eau, chaque jour, sur le feuillage.

Sapin en pot : il a été cultivé depuis l'origine en pot. Il se replante facilement à condition de ne pas l'avoir installé dans une pièce trop chaude. (Pensez à le vaporiser tous les jours)

Sapin en « faux conteneur » : il a été arraché et remis en pot avec de la terre. Le système racinaire peut avoir été abîmé. Il risque de décevoir quand on voudra le replanter.



# A VOS FOURNEAUX

## FOIE GRAS AU TORCHON



Pour 6 personnes. À faire 3 jours à l'avance.

- 2 foies gras frais et crus de canard (environ 1 kg)
- 4 litres de bouillon de volaille (préparé avec 4 tablettes de préparation concentrée)

- 3 g de poivre blanc moulu
- 5 g de sucre en poudre
- noix muscade
- 12g de sel fin

- Séparez les 2 lobes des foies. Avec la pointe d'un couteau, éliminez les parties vertes. Placez les foies dans un bain d'eau glacée. Réservez 6h au réfrigérateur afin de les raffermir.
- Égouttez les foies. Retirez la fine membrane qui les entoure. Dénervez-les en les incisant et en tirant délicatement le long de la grosse veine. Reconstituez les foies. Placez-les dans une terrine assez grande pour les contenir. Parsemez un peu de noix de muscade, d'une pointe de 4 épices, de sel, de poivre, de sucre. Couvrez la terrine et réservez-la pendant 12h au réfrigérateur, en retournant les foies 3 ou 4 fois.
- Rincez un torchon fin à l'eau froide, étalez-le sur le plan de travail, déposez les foies sur le bord, puis roulez-les en cylindre en les enveloppant complètement. Ficelez le tout solidement à chaque extrémité.
- Dans un faitout, portez le bouillon de volaille à 70°C. Plongez-y le foie gras au torchon. Laissez pocher 30 m en surveillant attentivement la température ; elle ne doit pas dépasser 70°C. Égouttez le foie. Après refroidissement, entreposez 48h au réfrigérateur.
- Décorez éventuellement avec des quartiers de figues fraîches.

## ÉCREVISSES SAUCE ESTRAGON



- 3 douzaines de grosses écrevisses
- 20 cl de crème fraîche
- 5 cl de cognac
- 10 cl de vin blanc sec
- 1 bouquet d'estragon
- 1 oignon, 1 carotte, 1 branche de céleri
- 100 g de beurre, sel et poivre

- Pelez et hachez l'oignon, la carotte et le céleri.
- Dans une sauteuse, faites fondre 50g de beurre. Ajoutez les écrevisses. Faites cuire 3 à 4 minutes en remuant sans cesse jusqu'à ce que les carapaces deviennent rouge vif. Hors du feu, arrosez de cognac, flambez. Retirez les écrevisses et réservez.
- Jetez le beurre de cuisson. Faire fondre 25g de beurre dans la sauteuse essuyée. Faites-y revenir le hachis de légumes 5 minutes à feu doux. Mouillez avec le vin blanc. Ajoutez la moitié du bouquet d'estragon.

## DINDE AUX MARRONS ET RAISINS



Pour 6-8 personnes.

- 1 dinde fermière d'environ 3kg
- 250g de marrons cuits au naturel
- 500g de raisin blanc
- 4 boudins blancs truffés
- farce fine
- 50 g de beurre
- ½ bouquet d'estragon

- Mixer 250g de grains de raisin, puis filtrer le jus obtenu.
- Mettez de côté 6 marrons. Broyez le reste au robot mixeur. Fendez les boudins blancs. Récupérez la chair à l'intérieur.
- Farce fine : Dans un mixeur ou un hachoir, hacher 150g de blancs de poulet avec 6g de sel fin, puis ajouter les blancs de 2 œufs 1 à 1. Verser ensuite la crème liquide (25cl) en 3 fois, en mixant très rapidement et en travaillant par impulsions. Après chaque ajout de crème, il est nécessaire de bien racler les bords du bol. Si vous souhaitez une farce très lisse, il est possible de la passer rapidement au tamis pour enlever les derniers petits morceaux. Filmer la farce et la laisser reposer au frais pendant au moins 1 h.
- Écrasez la chair de l'intérieur des boudins en y incorporant la farce fine, les marrons broyés et l'estragon ciselé. Remplissez la dinde de cette farce. Cousez l'ouverture et ficelez-la. Salez et poivrez. Enduisez-la de beurre. Mettez-la dans un plat beurré que vous mettez dans le four froid. Allumez le four à 180°C. Laissez cuire 2h30 en arrosant fréquemment la dinde d'un peu de jus de raisin.
- Pelez les grains de raisins restants. Ajoutez les dans le plat de cuisson autour de la dinde avec les marrons entiers réservés, ¼ h avant la fin de la cuisson.

- Faire bouillir et réduire de moitié. Ajoutez la crème fraîche.
  - Poursuivez la cuisson pendant 10 minutes. Assaisonnez de sel, de poivre et d'une pointe de Cayenne puis filtrez cette sauce. Faites-y réchauffer les écrevisses quelques instants.
  - Hors du feu incorporez 25g de beurre coupé en parcelles et le reste d'estragon ciselé.
  - Servir aussitôt.
- Les écrevisses peuvent être remplacées par des langoustines

## Nous avons besoin de VOUS ...

Porter au secrétariat de la Mairie vos recettes traditionnelles, des petites histoires ou des souvenirs sur la vie de Roumoules afin de les partager avec les autres Roumoulines et Roumoulines dans les prochains bulletins.

Merci



# A VOS FOURNEAUX

## ÉCRASÉ DE POMME DE TERRE TRUFFÉ



Pour 4 personnes

- 1 kg de pomme de terre
- 6 à 7 cuil d'huile d'olive
- 30g de truffe
- Sel et poivre

- Épluchez les pommes de terre et les faire cuire à la vapeur. (10 minutes à l'autocuiseur)
- Les égoutter et les écraser avec une fourchette
- Ajouter l'huile d'olive. (on peut ajouter, petit à petit, si on veut 50cl de lait)
- Brossez, lavez et séchez les truffes
- Rapez les avec un couteau économe pour obtenir des copeaux. Les ajouter à l'écrasé de pomme de terre et remuer.
- Assaisonnez sel, poivre et noix muscade.
- On peut rajouter une noix de beurre si on veut.
- Servir très chaud.

## GÂTEAUX AUX AMANDES

Pour 30 gâteaux

Pour les gâteaux :

- 150g de farine + 10g
- 100g de poudre d'amandes
- 150g de beurre
- 1 pincée de sel
- ½ cuil à café d'arôme d'amande amère
- 75g de sucre en poudre
- 1 œuf



**Pour le glaçage :** 1 blanc d'œuf, 100g de sucre glace et 1 cuil à soupe de jus de citron

- Mélangez la farine, la poudre d'amandes, le beurre en petits morceaux, le sel, l'arôme d'amande, le sucre et l'œuf. Pétrissez jusqu'à l'obtention d'une boule de pâte homogène. Couvrez et laissez reposer 2h
- Farinez le rouleau et le plan de travail, étalez la pâte sur une épaisseur de 1cm. Posez les emporte-pièces sur la pâte et découpez-la en autant de gâteaux que possible. Posez ceux-ci sur une feuille de papier sulfurisé sur la plaque du four et faites-les cuire à 180°C pendant 8 à 10 minutes. Laissez refroidir sur une grille.
- Pour le glaçage : battez en neige bien ferme le blanc d'œuf et le sucre glace, ajoutez ensuite le jus de citron et étalez la préparation en couche épaisse sur chaque gâteau. Laissez sécher 2 h. (À noter qu'il existe des sachets de glaçage tout prêt)

## BUCHE DE NOËL ULTRA FONDANTE



Pour 6 personnes

- 350g de de nutella
- 200g de confiture d'oranges amères
- 5 œufs
- 100g de sucre
- 80g de farine
- 20g de noisettes en poudre
- 20g de beurre fondu

- 1 pincée de sel

- Préchauffez le four à 180°C. Dans un saladier, montez les blancs d'œufs en neige, avec le sel et 20g de sucre.
- Dans un autre saladier, fouettez les jaunes avec le reste du sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Incorpore la farine et les noisettes à la spatule puis le beurre et enfin les blancs.
- Étalez cette pâte sur une feuille de cuisson et enfournez 10 minutes. Sortez le biscuit du four puis roulez-le dans un torchon propre et humide.
- Encore tiède, déroulez le et tartinez le de confiture, puis de nutella. Roulez le bien serré en vous aidant du papier cuisson.
- Réservez au moins 1h au frigo. Au moment de servir, avec une spatule, nappez la bûche de nutella en lissant bien. Découpez les extrémités et décorez selon votre envie. Servez à température ambiante.

## GANSES

(Simone)



- 800g de farine
- 1 pincée de sel
- 1 paquet de levure de boulanger
- 50g de sucre
- 3 œufs
- 40g de beurre fondu
- (on peut mettre de la fleur d'oranger ou du rhum ou...)

- Mélangez le tout
- Couvrir et laissez reposer 1 heure.
- Farinez le rouleau et le plan de travail, étalez la pâte au rouleau sur quelques millimètres d'épaisseur
- Découpez des bandes de 3cm de large
- Divisez ces bandes en 2 ou 3



- Faire une entaille au milieu
- Faire un nœud
- Les réservez sur un plateau fariné
- Chauffez de l'huile et y plonger 5 à 6 ganses quelques minutes. Les déposer sur un papier absorbant avant de saupoudrer généreusement de sucre glace



## Le Houx

Le houx est un arbuste à feuilles persistantes qui pousse spontanément dans la plupart des régions et que tout le monde connaît pour son feuillage piquant. Il a une forme pyramidale régulière avec des branches quasiment horizontales ou retombantes. Son système racinaire est très dense ; ses racines charnues et blanches dégagent une odeur caractéristique comme le bois fraîchement coupé de ses branches. Son tronc très lisse est de couleur verte plus ou moins foncée. Les belles feuilles sombres, vernissées et aux bords ondulés hérissés de dents épineuses, sont bien connues pour la décoration de vitrines ainsi que pour les bouquets. Lorsque la plante prend de l'âge, les feuilles deviennent souvent de moins en moins épineuses ; parfois elles ne le sont plus du tout. L'effet décoratif de ces fruits aux couleurs vives tranchant sur le vert sombre du feuillage, va persister longtemps.

**Nom :** Ilex

**Famille :** Aquifoliacées (Le qualificatif aquifolium provient de la particularité de ces feuilles: aqui= aiguille ou piquant, folium=feuille)

**Type :** Arbuste

**Hauteur :** 2 à 5 m (peut atteindre 10m)

**Exposition :** Ensoleillée et mi- ombre

**Sol :** Ordinaire

**Feuillage :** Persistant

**Floraison :** Mai / juin

**Fructification :** Novembre à mars



### Plantation du houx :

Si l'on trouve le houx dans toutes les régions c'est qu'il est capable de s'adapter à tous types de climats, terres et résiste à la plupart des intempéries.

Il est préférable de planter à l'automne afin de favoriser l'enracinement mais vous pourrez planter jusqu'au printemps en évitant les périodes de gel.

- Le houx tolère le soleil mais préfère l'ombre que lui apporte les arbres des bois et forêts
- Il aime une certaine humidité et fraîcheur dans le sol
- Peut supporter gelée ponctuelle jusqu'à -15°C

### Bouturage :

Si l'on veut multiplier un houx qui fructifie bien, il suffit de prélever les drageons qui poussent nombreux à son pied. Le bouturage est le seul moyen de reproduire cet arbre à l'identique; il exige cependant un peu de patience car, du fait de leur croissance lente, les jeunes plants demandent plusieurs années pour atteindre une bonne taille. En été, coupez des rameaux latéraux jeunes mais déjà bien rigides de 15 cm de longueur. Supprimez quelques feuilles à la base et l'extrémité du rameau. Trempez la base de la bouture dans de la poudre d'hormone. Plantez dans un mélange composé à parts égales de sable et de tourbe, sous châssis, en recouvrant d'un plastique transparent. Laissez tout l'hiver sous châssis (Température optimale : 5 à 7 °C).

Plantez les boutures au jardin le printemps suivant.

Pour avoir des jeunes houx plus vigoureux, cultivez-les 2 ans en pot avant la plantation définitive au jardin.

### Taille du houx :

Aucune taille n'est nécessaire d'autant que la croissance du houx est relativement lente. Vous pouvez néanmoins lui donner la forme que vous voulez sans problème.



Il existe de nombreuses variétés de ilex aquifolium dont certaines à feuilles panachées, d'autres à fruits jaunes, d'autres encore à très nombreuses épines, etc... Il existe en outre près de 300 espèces de houx dont certaines ont été croisées pour donner des hybrides.

Les feuilles du houx de chez nous prises en infusion combattent le rhume et la toux.

### Conseil malin à propos du houx :

Pour avoir des fruits, il faut planter 2 pieds, un mâle et une femelle... Les baies rouges sont portées par les pieds femelles qui ont besoin de la présence d'un pied mâle pour être fécondé.

### Symbole de Noël :

Son feuillage est persistant et c'est d'ailleurs un excellent feuillage de décoration pour Noël ! Le houx est aussi un signe de porte bonheur lorsqu'il est accroché sur la porte en couronne durant les fêtes de fin d'année. Les rameaux couverts de drupes qui persistent tout l'hiver sont recherchés au moment des fêtes de Noël, et son feuillage persistant lui vaut d'être considéré comme une des plantes du nouvel an avec le buis, le laurier, l'if, le lierre, le genévrier et l'ajonc. Les branchages de houx avec leurs baies rouges sont largement utilisés en décoration au moment des fêtes de Noël. Le houx commun est parfois concurrencé dans cet usage par une espèce voisine, le houx verticillé (*Ilex verticillata*), originaire du nord-est de l'Amérique, aux baies rouges plus nombreuses et plus attrayantes.

Pour les chrétiens, le houx est en effet spécifiquement associé à la naissance de l'Enfant Jésus. Le roi Hérode cherchant à massacrer tous les nouveau-nés juifs pour éliminer celui que l'on annonçait comme le roi des juifs, Marie, Joseph et l'enfant s'enfuirent en Égypte. Selon une légende populaire, à l'approche d'une troupe de soldats, ils se cachèrent dans un buisson de houx, qui, dans un élan miraculeux, étendit ses branches pour dissimuler la Sainte Famille derrière son épais feuillage épineux. Sauvés, Marie bénit le buisson de houx et souhaita qu'il restât toujours vert en souvenir de sa protection et comme symbole d'immortalité.

### A savoir sur le houx :

Le houx est à la fois original et décoratif. Portant des fruits (des drupes) de différentes couleurs selon les espèces, qui finissent par devenir d'un rouge éclatant, il offre des petites baies à l'automne qui resteront sur l'arbuste tout au long de l'hiver et feront le bonheur des oiseaux (merles, grives). Rien d'étonnant si l'on trouve autant de jeunes houx sous les arbres et buissons du voisinage car la dispersion des graines par les oiseaux fonctionne très bien! Ces baies sont en revanche toxiques pour l'homme.

Dans le langage des fleurs et des plantes, le houx est le symbole de l'insensibilité.



Dépôt légal en Préfecture  
N°212  
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication  
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par  
La Mairie de Roumoules  
Photos Mairie de Roumoules

Parution semestrielle

**Cadastre.gouv.fr**

Plus besoin de se déplacer pour  
rechercher, consulter, commander  
sa feuille de plan cadastral

**L'accès du public aux  
informations cadastrales  
est réglementé.**

Toute demande d'informations  
cadastrales doit dorénavant se  
faire par écrit auprès de  
l'administration fiscale ou des  
communes.

De plus pour préserver la vie  
privée des personnes, le nombre  
de demandes par un même  
usager est limité à 5 par mois  
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier  
2012

**Horaires d'ouvertures  
des décharges :**

## RIEZ

Du Mardi au Vendredi  
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi  
8h à 12h

## QUINSON

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi  
8h à 12h et 14h à 17h

Samedi  
8h à 12h

Bulletin préparé par Annie Baratta,  
Stéphane Dellerie, Gilles Mégis,  
Mireille Nuvoli, Alain-Patrick Roy,  
Concetta Zunino et les secrétaires  
Sylvie et Rosine. Nous remercions  
toutes les personnes qui ont  
contribuées à son élaboration.



## RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

le 1<sup>er</sup> Mardi de chaque mois  
et  
2 fois en mai : 6 et 20 mai  
2 fois en juin : 3 et 17 juin

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4<sup>e</sup> mardi du mois

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence  
au **0810 220 013**

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00.

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne rentreront pas chez les particuliers.

### Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

### Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

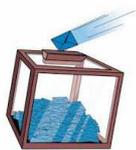
**ATTENTION**  
**SEULS LES GRAVATS SONT**  
**AUTORISES SUR LA**  
**DECHARGE DE LA COMMUNE**

Désormais, il est interdit d'y  
déposer les déchets verts qui,  
conformément à la loi, ne sont  
plus pris en compte par les  
assurances. Ils doivent être  
transportés à la décharge de  
QUINSON ou RIEZ ;



**Nouvelle adresse**  
**5 Place de la Coquille**  
**04500 RIEZ**  
**04 92 72 86 99**





## LISTE ELECTORALE

**Vous êtes électrice ou électeur sur la commune et avez changé d'adresse ou vous venez de vous installer à Roumoules : vous pouvez vous présenter en mairie pour vous inscrire ou apporter une modification d'adresse.**

**Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et européennes.**

**Ces formalités sont à effectuer avant le 31 décembre 2013 dernier délai.**

### CE QUI CHANGE :

L'article 31 du décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 impose désormais la **présentation d'une pièce d'identité pour voter** quelle que soit la taille de la Commune. **La carte électorale seule ne suffit plus.**

Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote :

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants :

- 1) Carte d'identité
- 2) Passeport
- 3) Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- 4) Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- 5) Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 6) Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 7) Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- 8) Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
- 9) Permis de conduire
- 10) Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État
- 11) Livret ou carnet de circulation délivré par le Préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969
- 12) Récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du 9° alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale
- 13) Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifié par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés périmés.

Titres permettant aux ressortissants de l'union européenne autre que les français de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux élections électorales :

- 1) Carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité
- 2) Titre de séjour
- 3) Un des documents mentionnés précédemment.



## PASSEPORT

\* **Tous les voyageurs Français et Européens** désirant se rendre aux Etats Unis, par air ou par mer, **même s'ils sont titulaires d'un passeport électronique**, doivent se connecter, au plus tard 72 heures avant leur départ, sur le site internet « ESTA » à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande d'autorisation de voyage ESTA. Cette autorisation de voyage est également requise pour les enfants inscrits sur le billet de leurs parents. **Cette formalité est obligatoire et conditionne l'embarquement.**

\* **A SAVOIR:** Dans le cadre de la mise en œuvre **du passeport biométrique**, les demandes de passeports seront reçues dans les mairies suivantes : Digne; Manosque; Sisteron; Château Arnoux; Saint Auban; Forcalquier; Barcelonnette; Seyne; Saint-André-les Alpes; Riez; Castellane; Annot. (Le passeport devra être retiré dans la mairie où la demande a été déposée). **Prévoir une demi-heure pour faire le dossier.**

Riez : téléphoner au 04.92.77.99.00

☒ Toutefois la liste des documents à fournir est disponible au secrétariat de votre Mairie ☒

### RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire :

- Pour les **Français et Françaises âgés de 16 ans,**
  - Pour les personnes **devenues françaises entre 16 et 25 ans,**
  - Pour les **Français et Françaises de 19 ans** qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Se présenter en Mairie (munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile) en vue de leur recensement le mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du mois suivant.

## Numéros Utiles

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

**GENDARMERIE : 04.92.77.85.16**

**CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25**

**INFIRMIERE : 04.92.77.70.44**

**PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26**

**LA POSTE : 04.92.77.79.50**

**TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79**



## QUI DOIT DEBLAYER LA NEIGE ?

Municipalités et riverains ont chacun leurs obligations

### **La Mairie pour les grands axes**

Dans le cadre de ses missions de police municipale, la mairie est responsable de la sûreté et de la commodité du passage sur les voies publiques. Cette obligation inclut le déneigement. Mais elle n'est pas tenue de dégager l'ensemble des voies. Elle peut choisir les plus importantes où circulent par exemple les transports collectifs ou les routes à fort trafic et négliger les rues ou chemins peu empruntés.

### **Les Riverains pour les trottoirs**

L'obligation de déneigement est très courante et ancienne. Dans la plupart des villes, ceux-ci sont tenus de déneiger la partie du trottoir qui longe leur façade, dès lors que la municipalité a pris un arrêté en ce sens.

### **Un déneigement rapide**

Dans la majorité des cas, les opérations de déblaiement doivent être effectuées dès la fin de la chute de neige si elle se produit avant 19 heures ou dès le lendemain matin à 8 heures si la chute intervient après 19 heures.



## L'opération Tranquillité Vacances

Cette opération permet aux forces de gendarmerie d'adapter davantage leur présence aux circonstances. Cette opération est étendue à l'ensemble de l'année. Pour bénéficier d'une vigilance particulière des patrouilles sur votre domicile, il vous suffit de signaler votre départ aux forces de l'ordre en complétant un formulaire (téléchargeable sur le site internet de la préfecture : [www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr); opération tranquillité vacances ; formulaire) et le déposer à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

**BUREAU  
INFORMATION  
JEUNESSE**

**16-25ans**



scolarité  
volontariat  
formation  
emploi  
partir à l'étranger  
santé  
service civique  
métiers  
prévention  
logement  
vacances  
actualités

**Point Cyb**

Un espace d'accès et de formation au numérique



**BIJ - Point Cyb espace numérique**

Accueil gratuit et anonyme du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, fermé le mardi matin  
10 rue Arthur Robert - 04100 Manosque  
04 92 87 61 37 - [bij.manosque@wanadoo.fr](mailto:bij.manosque@wanadoo.fr)

**Offrez-vous des loisirs avec le**

**Pass CULTURE**

Livres, cinéma, spectacle, théâtre, concert... Avec le Pass Culture +, la Région vous offre **9 chèques** pour financer vos activités culturelles\*.

**N° Vert 0 800 01 70 00**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**Région**

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**



# Église de ROUMOULES

Samedi 21 décembre à 16h  
devant la crèche



## La Pastorale de Jan lou Pastre

Traditionnel Conte de Noël Provençal et Musical

Per Nouvé 2013



**VENEZ NOMBREUX VISITER LA CRECHE**

- *Vendredi 20 décembre 2013 de 14h à 17h*
- *Samedi 21 décembre 2013 de 14h à 16h  
suivi de la Pastorale et d'un vin chaud*

Musique : Pierre Barboni - Récitant auteur : Jean Suveran